



Assemblée générale

Soixante et onzième session

58^e séance plénière

Vendredi 9 décembre 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 31 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

Projet de résolution (A/71/L.39)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que j'avais convoqué, le 20 octobre, une séance officieuse de la plénière pour entendre un exposé du Secrétaire général et de son envoyé spécial pour la Syrie sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Je voudrais aussi rappeler ma lettre en date du 8 décembre, qui a été distribuée à tous les Représentants et Observateurs permanents, dans laquelle j'ai fait suivre une demande que m'a adressée un groupe d'États Membres, afin que je convoque une séance plénière officielle au titre du point 31 de l'ordre du jour, à propos de la situation en République arabe syrienne. En outre, je voudrais prendre acte d'une lettre en date du 22 novembre, qui m'a été transmise par le Représentant permanent de la République arabe syrienne, et dont je crois comprendre qu'elle a été envoyée à un groupe nombreux d'États Membres.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.39.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Avant de présenter le projet de résolution A/71/L.39, je voudrais apporter trois révisions techniques au texte. Ces révisions concernent les cinquième et quinzième

alinéas du préambule. Une révision est apportée au cinquième alinéa du préambule, et deux au quinzième. Au cinquième alinéa du préambule, les mots « État islamique d'Iraq et du Levant » devraient être remplacés par le mot « l'EIIL ». Dans le quinzième alinéa du préambule, les mots « État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) » devraient être remplacés par « l'EIIL (Daech) ». Ces révisions rectifient une erreur technique qui s'est produite au cours du travail d'édition. Elles remettent le texte en conformité avec ce qui a été convenu par les États Membres. J'en viens maintenant à la présentation du projet de résolution.

Comme nous le savons tous, la situation dans les zones assiégées de Syrie est horrible. Concernant la ville d'Alep, de hauts fonctionnaires de l'ONU ont signalé que, si rien n'est fait, elle pourrait bientôt devenir un cimetière géant. Les denrées alimentaires sont maintenant épuisées. Pour survivre, les familles en sont réduites à manger de l'herbe et les rares détritres encore présents. Il n'y a plus d'hôpital où les malades et les blessés puissent se rendre, et ils ne peuvent pas recevoir de traitement médical de base. Alors que nous nous préparons à voter aujourd'hui, quelles que soient nos opinions politiques sur le conflit, j'invite les membres à se mettre à la place du peuple syrien. Qu'attendent du monde les 250 000 personnes encore présentes dans l'est d'Alep? Qu'est-ce que le monde aujourd'hui attend de l'ONU? L'indifférence, le cynisme, le silence, la politisation, la paralysie et l'inaction ne font pas partie de ces attentes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-42617(F)



Document adapté

Merci de recycler



Il s'agit d'une crise qui est devenue la honte de notre époque; pourtant, c'est une crise que nous sommes absolument en mesure d'arrêter. Pour ce faire, nous devons montrer que nous nous préoccupons sincèrement des vies humaines. Nous devons respecter non seulement les droits, mais également la dignité humaine fondamentale. Nous devons à tout le moins apporter des secours humanitaires et médicaux de base afin que la population puisse tout simplement rester en vie. Tous ensemble, nous devons nous faire entendre d'une même voix puissante et dire « assez ». « Assez. » Les civils ne sont pas des cibles. Les hôpitaux ne sont pas des objectifs militaires. Les habitants d'Alep ont droit à la vie, et ce sont les secours humanitaires acheminés aujourd'hui qui vont leur permettre de rester en vie.

Comme l'a dit l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, la logique militaire a pris le dessus sur les préoccupations humanitaires. Il a raison, et cela doit cesser. Ni ce projet de résolution, ni l'appui collectif que lui accordent les membres ne constitue une solution au conflit. Mais il s'agit d'un pas dans la bonne direction, et c'est un message important. Il nous rappelle que, au-delà de tout, la vie des Syriens doit être notre priorité. Ils sont notre priorité. Le monde ne restera pas sans rien dire alors qu'ils souffrent sans être aidés. Le texte nous rappelle que, nous, États Membres de l'ONU, devons être prêts, ensemble, à demander d'une même voix qu'il soit mis fin à la violence et à la tragédie humaine qu'est devenue la Syrie. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui est l'un des moyens qui nous permettra précisément de nous y employer ensemble.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada et les coauteurs de ce projet de résolution invitent tous les États Membres à exprimer haut et fort ce cri du cœur : les gens d'Alep et de toutes les autres villes assiégées de Syrie ont droit à la vie. Ils ont droit à cette aide humanitaire. Nous en avons maintenant assez des excuses; il faut désormais agir.

(l'orateur reprend en anglais)

Ce projet de résolution, ce n'est pas simplement une suite de mots sur une page. Il symbolise le monde qui unit ses forces pour parler clairement et d'une seule voix, pour dire que la vie humaine est précieuse. La vie des Syriens est précieuse.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : D'emblée, je tiens à faire savoir que, bien que ma délégation ait rejeté le projet de résolution A/71/L.39 pour des raisons de procédure et de fond, la délégation canadienne l'a néanmoins présentée.

Je vous prie, Monsieur le Président, de solliciter l'avis du Conseiller juridique concernant la teneur du dix-septième alinéa du préambule, dans lequel mon pays, la République arabe syrienne, est appelée le « régime syrien ». Comme chacun le sait, il s'agit là d'une violation flagrante de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui met en péril la crédibilité et l'impartialité de l'organisation internationale qu'est l'ONU. J'espère que l'avis du Conseiller juridique sera intégralement incorporé dans le procès-verbal de la séance.

Malgré leur expérience, les auteurs du projet de résolution ont commis une erreur qui montre l'étendue de leur mauvaises intentions à l'encontre de mon pays. Ils intitulent le projet de résolution, « La situation dans la République arabe syrienne », puis, au dix-septième alinéa de son préambule, ils introduisent, de manière furtive tels des voleurs la nuit, les mots « le régime syrien ». Ils auraient au moins pu respecter l'intelligence des membres de l'Assemblée et choisir lequel des deux termes utiliser. Ce mélange des genres n'a pas sa place dans le contexte des délibérations de l'Assemblée générale.

Le Président *(parle en anglais)* : Compte tenu de la déclaration que nous venons d'entendre, je crois comprendre que le Représentant permanent de la République arabe syrienne demande que le Conseiller juridique donne son avis juridique sur l'utilisation de l'expression « le régime syrien » dans le projet de résolution A/71/L.39.

J'ai consulté le Bureau des affaires juridiques, qui indique que les questions soulevées à l'Assemblée générale concernant la terminologie à utiliser dans les résolutions de l'Assemblée générale ne relèvent pas officiellement de la compétence du Bureau des affaires juridiques, à moins que l'Assemblée n'ait présenté officiellement une demande d'avis juridique à ce sujet.

Je rappelle aux délégations que ce n'est que l'Assemblée elle-même qui peut demander l'avis juridique du Conseiller juridique. Le Conseiller juridique ne donne pas d'avis à la demande d'une délégation ou d'un groupe de délégations. Une délégation peut présenter une proposition aux fins d'une demande d'avis

juridique, conformément à l'article 78 du règlement intérieur, sous forme d'un projet de résolution ou d'une résolution contenant une question clairement formulée adressée au Conseiller juridique.

Je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à l'article 78 du règlement intérieur, les propositions sont normalement présentées par écrit, et qu'aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. Je prie donc la délégation qui souhaite demander un avis juridique de présenter cette demande par écrit afin qu'elle puisse être distribuée aux délégations pour examen.

Voilà l'avis que j'ai reçu du Bureau des affaires juridiques.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Par respect pour la présidence de l'Assemblée, je ne m'opposerai pas à l'avis dont le Président vient de donner lecture. Toutefois, les États Membres savent bien que la Syrie est un Membre fondateur de cette organisation internationale, que toutes les tentatives visant à nier ce fait sont vouées à l'échec et que ces erreurs d'appréciation juridique qui apparaissent de temps à autre ne font que nuire à la crédibilité de leurs auteurs.

D'emblée, mon attention a été attirée par le fait qu'au deuxième alinéa du préambule du projet de résolution A/71/L.39, l'Assemblée générale réaffirme « son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne ». C'est une phrase qui figure dans toutes les résolutions relatives aux événements en cours en Syrie. Toutefois, les agissements de la délégation canadienne et de ceux qui ont souscrit à son initiative montrent qu'il existe un fossé entre la théorie et la pratique en ce qui concerne l'application de cet alinéa.

Ces délégations ont violé la souveraineté de la République arabe syrienne en demandant que soit convoquée la présente séance et en présentant ce projet de résolution sans consulter la délégation de ce pays, qui, au sein de cette organisation internationale, est concernée au premier chef par tous les aspects et les conséquences de la guerre terroriste imposée à mon pays.

À cet égard, je tiens à indiquer que la délégation canadienne et ses partenaires ont commis une violation

grave, notamment en ce qui concerne l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, qui stipule :

« Tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation, à moins que le Conseil de sécurité ne le lui demande ».

Chacun sait que le Conseil de sécurité continue d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la situation syrienne. Par conséquent, cette initiative du Canada va à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Je me dois de rappeler aux États Membres qu'il y a quelques jours, la délégation canadienne, qui prétend se soucier du bien-être du peuple syrien, a voté comme d'habitude contre la résolution intitulée « Le Golan syrien » (résolution 71/24), qui considère l'occupation israélienne du Golan comme nulle et non avenue. La délégation canadienne a également voté contre la résolution intitulée « Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé » (résolution 71/97), qui considère que les colonies de peuplement israéliennes implantées dans le Golan syrien occupé sont illégales et constituent un obstacle à la paix et au développement économique et social.

Comment peut-on prétendre se soucier des intérêts du peuple syrien et en même temps voter contre des résolutions qui défendent les droits du peuple syrien de recouvrer son territoire occupé dans le Golan syrien et les intérêts des Syriens qui vivent sous occupation dans le Golan syrien occupé ? N'est-ce pas là une preuve suffisante des noirs desseins des auteurs de ce projet de résolution, en particulier de la délégation canadienne ? Je me dois également de rappeler aux États Membres que le Gouvernement de la délégation canadienne – je tiens à faire remarquer que je n'ai pas utilisé l'expression « régime canadien » parce que je respecte la Charte et le Règlement intérieur qui régissent notre travail au sein de l'Organisation –, qui prétend se soucier du bien-être du peuple syrien, a participé dès le début à ce qui est connu sous le nom de Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant en Syrie. Cette coalition n'a aucune légitimité internationale et viole quotidiennement la souveraineté syrienne. Elle détruit systématiquement les infrastructures syriennes, notamment des ponts, des

centrales électriques et des terres cultivées, auxquelles le peuple syrien avait consacré pendant de longues décennies son temps, son énergie et son argent. Des avions canadiens, américains, français, britanniques et danois détruisent nos infrastructures, au lieu de prendre pour cible les bases, les lignes d'approvisionnement et les dirigeants de Daech en Syrie et en Iraq.

Comme si cela ne suffisait pas, ils ont pris délibérément pour cible des hôpitaux et des écoles et ont tué des milliers de civils. Les États-Unis d'Amérique ont notamment bombardé des positions de l'armée syrienne visant à contrer l'avancée de Daech dans la ville de Deir el-Zor. L'objectif de ces bombardements était d'empêcher l'armée iraquienne et l'armée syrienne de faire barrage aux terroristes et de renforcer leur contrôle sur la zone frontalière entre la Syrie et l'Iraq.

Ce sont ces mêmes pays qui présentent aujourd'hui un projet de résolution sur la fourniture de l'aide humanitaire au peuple syrien à Alep. Toutefois, les agissements de cette coalition prouvent qu'elle ne devrait pas porter le nom de coalition internationale contre Daech, mais de coalition internationale contre le peuple syrien. On sait par expérience – et il y a beaucoup d'exemples à cet égard – que toute coalition internationale mise en place par les États-Unis provoque la destruction et le sabotage et conduit à la création d'entités terroristes comme Daech. Cela a récemment été reconnu par le Président Obama. Il semble que l'Administration américaine n'a pas appris de ses erreurs et persiste à fournir des armes en tout genre aux groupes terroristes armés, notamment des missiles antiaériens. C'est pourtant elle qui parle de la sécurité des vols civils, alors qu'elle fournit elle-même aux terroristes des missiles de toute sorte. Nous ne connaissons pas encore l'identité de la nouvelle entité terroriste dont la responsabilité de la création sera attribuée par l'Administration entrante à son prédécesseur.

Je suis également contraint de rappeler aux États Membres que le Gouvernement canadien, qui se prétend soucieux du bien-être du peuple syrien, au même titre que nombre d'autres auteurs du projet de résolution, a imposé des mesures coercitives unilatérales dans le domaine économique qui touchent avant tout la population et empêchent le Gouvernement syrien de répondre aux besoins quotidiens de ses citoyens, en particulier ceux qui subissent les conséquences de la guerre terroriste imposée à mon pays, la Syrie.

La déclaration que je viens de prononcer souligne quelques exemples qui démentent les allégations de

la délégation canadienne et remettent en question l'attachement des auteurs de ce texte au bien-être du peuple syrien. Notre peuple n'en a pas fait ses porte-parole et ne les a pas habilités à parler de ses problèmes humanitaires. Ils contribuent en fait à aggraver ces tragédies jour après jour.

Il aurait mieux valu, avant la séance, que la délégation canadienne et ses partenaires écoutent les histoires tragiques racontées par des dizaines de milliers de nos citoyens secourus par l'armée syrienne. Ces histoires, et les pratiques auxquels ont eu recours le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes ces quatre dernières années, prouvent ce que nous disons depuis cinq ans, à savoir que les groupes terroristes armés tuent, emprisonnent et torturent des civils et les soumettent à des conditions de vie horribles qui nous ramènent aux périodes sombres wahhabites. Ils pillent l'aide humanitaire et la revendent aux nécessiteux à des prix faramineux ; ils forcent des enfants et des jeunes à prendre les armes et à rejoindre leurs rangs. Ils kidnappent des femmes et les forcent à épouser des mercenaires terroristes étrangers emmenés en Syrie par des services de renseignement régionaux, arabes et internationaux de plus de 100 pays, dont du Canada lui-même. La délégation canadienne ferait mieux de reconnaître les réussites de l'armée syrienne, qui a épargné à 100 000 Syriens à Alep les traitements inhumains infligés par le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes et leur a fourni un toit, des vivres et des médicaments, leur donnant ainsi un sentiment de sécurité et de stabilité après plus de quatre années de souffrance. La délégation canadienne devrait regarder les corps des civils innocents qui ont tenté de pénétrer dans des zones contrôlées par notre armée. Les terroristes génétiquement modifiés, la prétendue opposition modérée, les ont tués. La plupart de ces terroristes sont des ressortissants des mêmes États qui présentent le projet de résolution aujourd'hui.

L'approche de certains États Membres en ce qui concerne la lutte contre les conséquences de la crise dans mon pays, la Syrie, en particulier ses aspects humanitaires, pose une menace véritable au statut, à l'impartialité et à la crédibilité de l'ONU, ainsi qu'à sa capacité de lutter efficacement contre les crises internationales. Le projet de résolution canadien donne une idée du rôle que jouent en alternance certaines délégations au sein des nombreux organes et organismes de l'ONU, organisant sans cesse des réunions en vue d'adopter des projets de résolution au titre de divers points de l'ordre du jour dans le but de protéger les

groupes terroristes et de leur offrir un appui moral, politique et à l'information, et de faire pression sur le Gouvernement syrien et ses alliés pour donner une idée déformée des résultats considérables qu'ils ont enregistrés dans la lutte contre le terrorisme, qu'ils mènent au nom du monde entier.

En réalité, je n'ai aucune illusion sur l'impartialité de la délégation canadienne, ni l'intégrité des délégations saoudienne, turque et qatarienne, qui soutiennent les terroristes sur les plans financier et logistique et avec des discours religieux extrémistes. Je ne souhaite pas non plus insister sur l'audace d'Israël qui occupe le Golan syrien et soutient des groupes terroristes dans la Zone de séparation, ni sur l'arrogance des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, dont les médias continuent de couvrir les aspects politiques et militaires des activités de ces groupes. J'adresse ma déclaration aux États qui continuent de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et les buts et principes qu'elle consacre. Ils croient en l'indépendance, l'efficacité et l'impartialité de l'ONU et veulent répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien, éliminer le terrorisme et trouver une solution politique.

Depuis cette tribune, je tiens à souligner que la République arabe syrienne est prête à relancer le dialogue intersyrien sans ingérence étrangère, sans conditions préalables et sans la participation des terroristes parrainés par les États que je viens de mentionner. Un vote contre le projet de résolution canadien traduira le rejet par les pays de l'utilisation et de l'exploitation de l'Organisation par certains États Membres ainsi que du marchandage autour du sang et de la souffrance du peuple syrien. Il reflétera aussi leur appui à un règlement politique de la crise en Syrie, et au droit du Gouvernement syrien, et son devoir constitutionnel et juridique, de lutter contre le terrorisme et préserver les Syriens du fléau et des pratiques des groupes terroristes, conformément aux principes du droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Comme tout autre État qui défend son indépendance et sa souveraineté au sein de l'Organisation, je demande à ce que le projet de résolution canadien soit mis aux voix.

M. Vale de Almeida (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la tenue de la présente séance sur la situation en République arabe syrienne. L'Assemblée générale ne peut garder le silence face à la situation dramatique dans ce pays. Nous exigeons un arrêt total et immédiat de toutes les attaques contre des civils et des biens de caractère civil à Alep et ailleurs en Syrie, ainsi que la levée immédiate de tous les sièges en Syrie.

L'escalade de la violence à Alep cause une souffrance indescriptible et inacceptable à des milliers de ses habitants. Depuis le début de l'offensive lancée par le régime et ses alliés, notamment la Russie, l'intensité et l'ampleur des bombardements aériens visant l'est d'Alep sont clairement disproportionnées. Le fait que les hôpitaux, le personnel médical, les écoles et l'infrastructure civile essentielle sont délibérément pris pour cible, ainsi que l'utilisation de barils explosifs, de bombes à sous-munitions et d'armes chimiques constituent une aggravation catastrophique du conflit et n'ont fait qu'alourdir le bilan des victimes civiles, notamment parmi les femmes et les enfants. Ces actes pourraient être constitutifs de crimes de guerre. Il incombe au premier chef au régime syrien de protéger la population syrienne. C'est pourquoi l'Union européenne condamne fermement les attaques menées par le régime et ses alliés, de façon délibérée ou aveugle, contre les populations civiles, le personnel humanitaire et médical et les infrastructures civiles et humanitaires ainsi que les attaques disproportionnées, et les exhorte à cesser les bombardements aériens aveugles et excessifs.

L'Union européenne condamne la poursuite des violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme ainsi que toutes les violations du droit international humanitaire par toutes les parties. Nous attendons avec intérêt les conclusions de l'enquête interne de l'ONU sur l'attaque qui a visé un convoi humanitaire des Nations Unies le 19 septembre – une violation claire du droit international qui requiert une enquête approfondie. Les responsables de ces violations et atteintes devront en répondre dans le cadre d'enquêtes et de poursuites menées de façon régulière et indépendante aux niveaux national et international, y compris d'un renvoi à la Cour pénale internationale. L'Union européenne demande de nouveau au Conseil de sécurité d'agir à cet égard.

La cessation immédiate des hostilités à Alep et partout en Syrie, vérifiée par un mécanisme solide et transparent, la levée immédiate de tous les sièges imposés et la nécessité pour toutes les parties d'autoriser

un accès humanitaire plein, sans entrave et durable partout dans le pays sont indispensables pour sauver les civils et ouvrir la voie à une reprise de pourparlers inter-Syriens crédibles visant à assurer la sécurité de l'ensemble de la population du pays. À cet égard, une responsabilité particulière incombe aux acteurs régionaux, en particulier les pays voisins.

L'Union européenne continuera de mener une diplomatie humanitaire intensive et de chercher les moyens d'améliorer l'accès et la protection ainsi que de promouvoir les principes humanitaires et le consensus local s'agissant des modalités de fourniture de l'aide. Nous appelons toutes les parties, en particulier le régime syrien, à permettre un accès plein et sans entrave à ceux qui ont besoin d'assistance partout dans le pays, et à lever les restrictions à la fourniture de l'aide humanitaire. Nous demandons instamment au régime syrien d'autoriser sans retard les convois humanitaires à traverser les lignes de front pour acheminer l'aide, notamment dans l'est d'Alep. Assiéger des zones habitées – ce dont est responsable pour une grande partie le régime – en vue d'affamer les civils et d'en faire une tactique de guerre, et contraindre la population à se déplacer à des fins autres que celles autorisées par le droit international constituent des violations flagrantes du droit et doivent cesser. Il est impératif que des secours parviennent immédiatement aux personnes qui souffrent. À cet égard, l'Union européenne souligne l'importance du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) et de son équipe humanitaire spéciale pour obtenir des résultats tangibles et atténuer les souffrances du peuple syrien.

L'Union européenne est fermement convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit. Nous réaffirmons notre attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'État syrien. L'Union européenne joue un rôle actif au sein du GISS et de ses équipes spéciales, et appuie énergiquement l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, dans ses efforts pour mettre en place les conditions permettant la reprise des pourparlers inter-Syriens. Nous prenons note de la proposition qu'il a faite s'agissant de l'est d'Alep. Nous saluons les efforts qui ont été déployés pour le rétablissement de la cessation des hostilités et regrettons qu'ils n'aient pas encore abouti. Nous encourageons de nouvelles tentatives dans ce sens. Nous déplorons le fait qu'en l'espace de deux mois seulement deux projets de résolution du Conseil de sécurité visant à instaurer un cessez-le-feu à Alep, à rétablir la cessation des hostilités et à permettre un

accès humanitaire partout en Syrie, en particulier à Alep, aient fait l'objet d'un veto.

Le rétablissement de la cessation des hostilités, ce qui encouragerait les efforts pour trouver une solution politique, conformément aux dispositions des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe), ne peut plus attendre si on veut permettre à toutes les parties de reprendre des négociations sur une véritable transition politique, laquelle doit inclure la mise en place d'une large autorité de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs et formée sur la base du consentement mutuel. L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts de l'opposition syrienne, en particulier du Haut Comité des négociations en tant que représentant de l'opposition aux pourparlers de Genève facilités par l'ONU. Il ne saurait y avoir de paix durable sous le régime actuel ou du moins pas avant qu'il ne soit répondu aux griefs et aux aspirations légitimes de la société syrienne.

L'Union européenne condamne dans les termes les plus vifs l'utilisation confirmée d'armes chimiques – comme le décrivent en détail les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies – ainsi que les attaques systématiques contre les civils et les violations généralisées des droits de l'homme et autres atteintes commises par le régime syrien et Daech. Les conclusions contenues dans les rapports du Mécanisme appelleront une action énergique de la part de l'OIAC et du Conseil de sécurité. L'impunité pour de tels crimes est inacceptable, et l'Union européenne va donc continuer d'appuyer les efforts visant à réunir des preuves en vue d'une future action en justice. À cet égard, nous ne manquerons pas d'agir rapidement, selon les procédures établies, aussi longtemps que la répression se poursuivra, pour imposer des sanctions à la Syrie, en particulier contre les individus et les entités syriens qui soutiennent le régime.

L'Union européenne condamne les atrocités commises par Daech et d'autres groupes désignés comme terroristes par l'ONU, et nous réaffirmons notre ferme détermination à les combattre. Nous continuons d'appuyer les efforts de la Coalition internationale contre Daech en Syrie et en Iraq. Daech et d'autres groupes terroristes désignés comme terroristes par l'ONU représentent une menace pour l'avenir de la Syrie ainsi que pour les intérêts et les valeurs de l'Union

européenne. Nous appelons à une stratégie internationale globale et bien coordonnée pour empêcher l'appui matériel et financier de parvenir aux individus, groupes, entreprises et entités affiliés à ces groupes terroristes, et dissuader toutes parties de collaborer avec eux. L'Union européenne invite à faire rapidement la distinction entre l'ensemble des combattants non désignés comme terroristes et ces groupes terroristes. Nous réaffirmons que la lutte contre le terrorisme ne doit jamais servir d'excuse pour violer le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

La solution politique est la seule manière de vaincre définitivement Daech et les autres organisations terroristes en Syrie. Nous remercions le Secrétaire général et son envoyé spécial de leurs efforts opiniâtres. Ce n'est qu'une fois qu'une transition politique sans exclusive sera en place que l'Union européenne pourra aider le pays à se reconstruire, à la fois directement et par l'entremise des organisations internationales. Tel est l'objectif de l'Union européenne afin que les millions de Syriens qui ont été forcés d'abandonner leurs foyers puissent rentrer chez eux et vivre en paix et en sécurité dans leur patrie. Enfin, nous tenons à réaffirmer notre plein appui au projet de résolution A/71/L.39 présenté par le Canada et appelons à son application immédiate.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir la Norvège, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, le Danemark.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale adoptera un projet de résolution (A/71/L.39) qui exprime clairement l'horreur que nous ressentons tous face au bain de sang qui se poursuit en Syrie. Nous remercions le Canada du rôle de chef de file qu'il a joué pour assurer un processus constructif. Le large appui au projet de résolution montre que nous sommes unis dans notre appel à mettre fin à cette catastrophe humaine et humanitaire.

À l'heure où nous nous réunissons aujourd'hui, la situation à Alep atteint des proportions catastrophiques en termes de souffrances humaines. Le Secrétaire général et son envoyé spécial ont à maintes reprises mis en garde le monde quant au risque de destruction d'Alep et aux conditions alarmantes qui prévalent ailleurs en Syrie. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer certains messages clefs des pays nordiques.

Les attaques violentes et aveugles, qui ont des effets dévastateurs sur les civils, les hôpitaux, le personnel médical, les travailleurs humanitaires

et les écoles, doivent cesser. La priorité doit être donnée par toutes les parties à la protection des civils et à l'acheminement de l'aide humanitaire. Toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent cesser, et les responsables doivent en répondre, y compris dans le cas des attaques à l'arme chimique, qui ont été confirmées par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

La Syrie est tenue, en vertu du droit international humanitaire, d'autoriser un acheminement immédiat, intégral, sans entrave et durable de l'aide humanitaire à toutes les régions du pays. Il ne saurait y avoir de solution durable en Syrie sans solution politique. Nous renouvelons notre appel en faveur d'un processus politique crédible et sans exclusive, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Cela suppose notamment de veiller à ce que les femmes et la société civile demeurent représentées autour de la table.

Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de répondre à la crise en Syrie comme il se doit. Les résolutions adoptées n'ont pas été respectées. Les pays nordiques appellent de nouveau le Conseil à se montrer à la hauteur de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit notamment faire preuve de la détermination voulue pour répondre à la catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux, en particulier à Alep. Nous regrettons vivement que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter un projet de résolution au début de cette semaine.

Nous continuons de nourrir l'espoir que la détermination internationale importante qui est exprimée dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui aboutira à des résultats concrets pour le peuple syrien. Nous ne manquerons pas d'apporter notre contribution à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Bien que je veuille évidemment donner aux orateurs autant de temps dont ils ont besoin pour exprimer leurs vues, étant donné que 12 autres délégations souhaitent intervenir et que le temps nous est compté, je demande aux délégations d'être aussi concises que possible dans la suite du débat.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La situation en Syrie est la crise de notre époque, tant en raison des souffrances humaines qu'elle cause que de l'incapacité du Conseil de sécurité de faire face à

la tragédie humanitaire qui se poursuit. Rien n'illustre la paralysie du Conseil plus clairement que le recours répété au veto pour bloquer des projets de résolution dont l'objectif premier est d'atténuer les souffrances de la population civile.

Qui plus est, lorsque le Conseil a pu parvenir à un accord, les résultats ont été plutôt déprimants. Il y a environ un an, la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, nous avait laissé espérer qu'une solution politique était peut-être à portée de main. Or, la réalité d'aujourd'hui montre qu'il n'y a pas de processus politique à proprement parler et que certaines parties au conflit poursuivent ouvertement une solution militaire. Bien que la population civile soit touchée presque partout dans le pays, la situation à Alep est devenue le symbole tragique de notre incapacité commune à honorer notre obligation de prévenir les nouvelles atrocités de masse qui se déroulent sous nos yeux, alors même que la majorité des membres du Conseil se sont engagés à respecter le code de conduite y relatif.

Dans la situation actuelle, l'implication de l'Assemblée générale est une nécessité urgente. Nous remercions nos collègues du Canada d'avoir pris l'initiative à cette fin. Nous appuyons pleinement le projet de résolution (A/71/L.39) dont nous sommes saisis et espérons qu'il aura immédiatement l'effet voulu sur le terrain. Dans le même temps, nous estimons également que l'Assemblée doit faire plus dans un domaine évoqué dans le texte, à savoir celui de la responsabilité.

Le conflit en Syrie est depuis longtemps caractérisé par un mépris total des normes les plus élémentaires du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces violations ont été documentées et ont fait l'objet de nombreux rapports, notamment par la Commission internationale indépendante chargée de l'enquête. Nombre de ces violations sont constitutives de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. L'utilisation d'armes chimiques, les bombardements aveugles de cibles civiles et le fait d'affamer des civils comme méthode de guerre sont autant de crimes de guerre qui sont commis en Syrie. La torture, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les assassinats sont parmi les nombreuses violations graves des droits de l'homme qui sont érigées au rang de politique et commises dans le cadre d'attaques systématiques visant la population civile.

Depuis que le renvoi de la situation à la Cour pénale internationale a fait l'objet d'un veto au Conseil

il y a plus de deux ans, il n'y a eu aucun effort sérieux de la part du Conseil pour faire respecter le principe de responsabilité et mettre fin à l'impunité. Il est donc impératif que l'Assemblée générale intervienne et permette à la communauté internationale de prendre au moins une mesure décisive sur ce front, à savoir préparer des dossiers pouvant servir de base à des poursuites pénales devant une cour ou un tribunal qui pourrait à l'avenir avoir compétence pour connaître de ces crimes, quels qu'en soient les auteurs.

Ma délégation a travaillé en étroite collaboration avec d'autres pour élaborer un texte proposant la mise en place d'un tel mécanisme. Nous tiendrons des consultations plus larges avec les États Membres au cours des prochains jours et espérons qu'un texte à cet effet pourra être adopté rapidement.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie est profondément préoccupée par le conflit en Syrie, qui en est à sa sixième année en raison de la politique étrangère irresponsable de certains acteurs régionaux et internationaux. À un moment donné, ils avaient conçu l'idée de renverser le Gouvernement à Damas et de redessiner la carte politique, ethnique, religieuse et économique de la région. Nous considérons qu'il s'agit là d'une forme moderne et agressive de colonialisme. Nous déployons d'immenses efforts pour aider à arrêter la guerre et amener les Syriens à s'engager dans des pourparlers directs, menés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, sur le futur paysage politique du pays. Notre but immédiat est d'améliorer la situation critique des civils touchés par le conflit.

Dans le même temps, la Fédération de Russie, à la demande du Gouvernement de la République arabe syrienne, fournit un soutien militaire pour lutter contre les terroristes qui, agissant sur instructions, ont afflué de toutes parts dans le pays pour aider à écraser le Gouvernement légitime. Et pourtant les extrémistes armés ont réprimé les manifestations. La fusion de ces phénomènes s'est produite grâce à un appui généreux, sous la forme de matériel, de financement et de propagande, venant de l'étranger. La notion illusoire d'une opposition syrienne modérée s'est en fait effondrée.

Sur le volet politique, la Russie, de concert avec d'autres partenaires internationaux intéressés, a entrepris des efforts importants pour mettre fin rapidement au conflit. Nous avons mis sur pied le Groupe international de soutien pour la Syrie, qui est coprésidé par la Russie et les États-Unis. Le Groupe a, en

collaboration avec le Conseil de sécurité, élaboré en vue d'un règlement une série de documents fondamentaux qui aident les efforts de médiation de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura.

Étant donné que la question syrienne concerne la paix et la sécurité, elle doit être examinée par le Conseil de sécurité, conformément aux prérogatives que lui accorde la Charte des Nations Unies. Dire que les efforts du Conseil pour défendre la paix en Syrie sont en train d'être bloqués, c'est déformer la réalité. Si parfois le consensus nous échappe à propos d'un document donné – ce qui s'est produit la dernière fois le 5 décembre (voir S/PV.7825) – c'est parce que le document est déséquilibré ou insuffisamment bien préparé, ou qu'il vise des objectifs qui ne sont guère liés à un règlement. Quant aux déclarations véhémentes faites devant les caméras de télévision, elles ne sont certainement pas utiles.

La situation à Alep est tragique. La partie est de la ville est devenue un véritable bastion des terroristes dirigés par le Front el-Nosra. Ils ont terrorisé sans pitié les civils et les ont asservis, et ils les ont tourmentés dans les quartiers ouest contrôlés par le Gouvernement. Nous ne pouvons pas tolérer que cette situation perdure. Nous travaillons de façon inlassable avec les États-Unis et avec des partenaires régionaux clés afin de parvenir à la solution la plus efficace pour Alep. C'était l'objectif des réunions entre M. Lavrov et M. Kerry, tenues les 2 et 7 décembre. Le parachèvement d'un accord est le but de la réunion qui doit avoir lieu demain, le 10 décembre, entre la Russie et les États-Unis. Hier, l'armée syrienne a suspendu les hostilités autour de l'est d'Alep pour permettre aux civils qui souhaitent quitter la ville de le faire. Environ 10 500 personnes, dont 4015 enfants, se sont vu accorder le passage.

Le projet de résolution (A/71/L.39) à l'examen comporte de graves lacunes : des mentions erronées des raisons de l'éclatement du conflit en Syrie, une intensification des accusations contre le Gouvernement, et des passages trop simplistes sur les éléments relatifs à la menace posée par les terroristes et au rôle des commanditaires étrangers qui les soutiennent et les renforcent. Les terroristes dans la région ont appris à fabriquer des substances toxiques qu'ils utilisent comme armes. L'ampleur de cette menace n'a pas encore été évaluée et la riposte appropriée n'a pas encore été trouvée. Le projet de résolution ne contient aucune mention claire du fait qu'une cessation des hostilités ne peut pas s'appliquer à des terroristes. Aucune mention

n'est faite de la question essentielle de la différenciation entre ces derniers et la prétendue opposition modérée. L'évolution récente de la situation autour d'Alep n'est pas prise en compte.

Sur le volet humanitaire, nous apportons une aide avec des initiatives concrètes dans tout un éventail de domaines. Une assistance humanitaire importante est acheminée en Syrie, et c'est une tâche que nous exécutons avec nos amis étrangers. Nous espérons que d'autres nous emboîteront le pas, surtout ceux qui refusent catégoriquement de coopérer avec le Gouvernement syrien et qui gaspillent leur énergie à proférer des menaces et des accusations. Ils ne sont pas en train d'éduquer le Gouvernement syrien avec leurs restrictions unilatérales; ils sont plutôt en train d'asphyxier la population dont ils prétendent ardemment se soucier. Récemment, nos médecins ont travaillé avec abnégation à Alep, à la suite du bombardement d'un hôpital de campagne russe. Deux professionnelles de la santé ont été tuées. La réaction à cette tragédie – aussi bien d'États que d'organisations internationales ou non gouvernementales – a été au mieux timorée.

Nous ne sommes plus guère étonnés par un tel système de deux poids, deux mesures. Nous demandons instamment une reprise rapide des pourparlers inter-syriens, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'interruption de six mois – causée par le refus d'éléments disparates de l'opposition de participer à des discussions de fond – est une situation que nous ne pouvons pas nous permettre. Nous comptons que la médiation de l'Organisation des Nations Unies fera tout ce qui est nécessaire. Nous signalons qu'il est plus important que jamais de mettre en place une coalition antiterroriste véritablement internationale, fondée sur le droit international. La tragédie d'aujourd'hui peut frapper n'importe quel lieu, même les mieux défendus. Cela mérite les débats les plus larges possibles entre les États Membres, en particulier à l'Assemblée générale.

C'est pour ces raisons que la délégation russe votera contre le projet de résolution présenté par le Canada.

M. Gómez Camacho (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante, qui a été demandée par plus de 70 États Membres, dont ma délégation. Plus de cinq années après le début du conflit en Syrie, l'absence de solution politique a provoqué la pire crise humanitaire du XXI^e siècle. La présente

séance représente l'occasion de conjuguer les efforts et les volontés pour aborder d'urgence cette situation.

Le nombre effarant de victimes civiles, y compris des femmes et des enfants, qui ont été attaquées sans discernement et avec des armes interdites, est tragique. C'est pourquoi nous nous félicitons du projet de résolution (A/71/L.39) présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale, dont mon pays est coauteur et qu'il appuie, et qui vise à réagir à la grave situation humanitaire que connaissent des millions de personnes et à faire cesser les souffrances inacceptables du peuple syrien.

Cela est particulièrement important compte tenu de l'impossibilité pour le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités dans cette crise. Le Mexique regrette qu'aussi bien le 8 octobre (voir S/PV.7785) que le 5 décembre (voir S/PV.7825), les divergences au sein du Conseil l'aient de nouveau empêché d'exercer son pouvoir de prendre des mesures pour remédier à la grave crise humanitaire en Syrie, en particulier à Alep. Nous réaffirmons que l'utilisation du droit de veto n'est pas un privilège, mais une lourde responsabilité, et il est donc inacceptable qu'il soit utilisé dans des situations comme celle-ci, où plus de 300 000 personnes sont mortes, 6,5 millions de personnes ont été déplacées et plus de 4 millions de personnes vivent en tant que réfugiés dans des pays de la région.

Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent ni ne doivent rester les témoins passifs de cette tragédie. Nous avons l'obligation d'agir pour faire face à ce conflit qui, en outre, a eu de graves répercussions régionales et mondiales. Notre principal défi est d'aborder les violations récurrentes du droit international humanitaire par toutes les parties impliquées dans le conflit et d'éliminer les restrictions à l'accès de l'aide humanitaire en faveur des secteurs de la population qui en ont le plus besoin, en particulier dans les zones assiégées ou d'accès difficile.

L'action humanitaire ne peut pas remplacer l'action politique. La seule solution à cette crise humanitaire passera par un accord politique qui mettra fin à la violence armée. Le Mexique réaffirme son appui aux efforts conduits par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, pour promouvoir un dialogue politique qui permette le lancement de pourparlers de paix entre le Gouvernement syrien et les représentants de l'opposition. Nous espérons que ces efforts pourront se poursuivre et qu'ils se traduiront bientôt par des bénéfices tangibles pour le peuple syrien.

Nous sommes également convaincus que le Secrétaire général désigné, M. António Guterres, continuera, par ses efforts, à travailler avec les acteurs concernés pour consolider la paix dans ce pays et dans la région tout entière.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance plénière. La situation en Syrie ne pourrait pas être plus critique. Dans la grande majorité des zones en conflit, la dernière livraison d'aide humanitaire date de plus de six mois, et nous ne pouvons pas être insensibles à la gravité et à l'ampleur de cette tragédie.

La Charte des Nations Unies a donné pour mandat au Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Or, nous avons vu que le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'accorder sur une décision susceptible de régler effectivement la situation humanitaire extrêmement grave que connaît la Syrie. Il n'est pas non plus acceptable que les États continuent de ne faire aucun cas des résolutions sur la Syrie que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adoptées.

Le Costa Rica espère que les membres du Conseil parviendront à placer les souffrances du peuple syrien au-dessus de leurs divergences politiques et assumeront une fois pour toutes leur responsabilité de recourir aux moyens prévus par la Charte pour mettre fin à cette tragédie. À cet égard, nous faisons part une nouvelle fois de nos inquiétudes devant l'usage répété du droit de veto dans les cas où, comme ici, il empêche le Conseil de prendre les mesures requises, et encore plus lorsqu'il s'agit de situations où des atrocités de masse sont susceptibles d'être commises.

Face à l'absence d'action effective du Conseil de sécurité, le reste des États Membres ne peut pas rester impassible. Le Costa Rica engage vivement toutes les parties au conflit à mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne publié le 11 août, qui, au paragraphe 139, préconise une nouvelle fois que toutes les parties relancent et rétablissent l'accord de cessation des hostilités, limitent au minimum le nombre de victimes civiles, mettent un terme aux attaques aveugles et assurent un accès rapide, sûr, ininterrompu, sans entrave et inconditionnel à l'aide humanitaire. De la même manière, nous appelons à la mise en oeuvre du plan de l'ONU en quatre parties qui prévoit la fourniture

de vivres, médicaments et autres biens essentiels, les évacuations médicales et la rotation du personnel médical afin de prendre soin des malades.

Le Costa Rica se félicite de ce qu'il considère comme des pas dans la bonne direction, à savoir les divers efforts de négociation en cours pour faire évoluer la situation sur le terrain. Nous accueillons favorablement les actions unilatérales qui ont été prises pour des raisons humanitaires, telles que celle annoncée par la Russie pour l'évacuation des civils à Alep, en espérant, bien entendu, que cette dernière permettra effectivement aux habitants d'Alep de se rendre en zones sûres. Nous espérons que ces initiatives seront maintenues et étendues aux autres zones ayant un besoin urgent d'aide humanitaire.

Ma délégation ne saurait omettre de mentionner son immense préoccupation face à la présence de groupes terroristes en Syrie, qui aggravent exponentiellement le conflit et ont commis des violations abominables des droits de l'homme à l'encontre de la population civile. Le combat contre ces groupes doit être un objectif commun.

Le Costa Rica est convaincu que toutes les parties au conflit doivent concentrer leurs efforts sur la recherche d'une solution politique, en relançant le dialogue et en ayant pour principal objectif d'éviter par tous les moyens que la population civile subisse des souffrances plus graves encore. La première étape doit être le cessez-le-feu, suivi par l'accès sans restriction de l'aide humanitaire. Ma délégation rappelle que cette approche doit respecter les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. C'est la raison pour laquelle nous appuyons le projet de résolution présenté par le Canada (A/71/L.39), que nous remercions de sa démarche, et nous voterons pour le texte en exhortant respectueusement les autres délégations à faire de même.

Chaque jour, chaque heure et chaque minute comptent pour ceux qui ont tout perdu mais qui s'accrochent à la vie dans l'espoir que le monde ne les ait pas oubliés. Comme l'a dit le Secrétaire général désigné, M. António Guterres :

« Ce qui est en jeu n'est rien de moins que la survie et le bien-être d'une génération d'enfants innocents. »

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés.

M. Delattre (France) : Je souhaite commencer par remercier le Président de l'Assemblée générale et le Représentant permanent du Canada pour leurs

présentations. Je souhaite également adresser mes remerciements chaleureux à la délégation canadienne pour les efforts considérables qu'elle a engagés au cours des derniers mois, efforts qui offrent aujourd'hui l'occasion à l'Assemblée générale d'adresser un message fort à un moment crucial du conflit syrien.

En ces heures terribles que vivent les populations d'Alep, nous n'avons en effet pas le droit de baisser les bras. Il n'est jamais trop tard pour sauver des vies; il n'est jamais trop tard pour porter assistance à des populations tellement éprouvées; il n'est jamais trop tard pour jeter les bases d'une solution politique qui seule, nous le savons tous, pourra mettre un terme à la tragédie syrienne. C'est dire combien la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui nécessite de faire entendre la voix unie de l'ensemble de la communauté internationale.

Chacun de nous en est conscient : l'est d'Alep se trouve aujourd'hui au bord du gouffre. Dans la logique de destruction obsessionnelle de tout ce qui s'oppose à lui depuis cinq ans, le régime syrien, appuyé par ses soutiens, n'a jamais fait aucun cas de la vie des populations civiles. Il n'a pas hésité à frapper les populations civiles de manière aveugle, faisant usage de barils d'explosifs, de bombes incendiaires, d'armes chimiques. Il a bafoué, des années durant, et continue de bafouer chaque jour le droit international humanitaire et les règles élémentaires de l'humanité et de la morale.

Aujourd'hui, des dizaines de milliers de personnes se trouvent encore dans l'est d'Alep. Le message solennel que l'Assemblée générale doit passer aujourd'hui est donc un message d'urgence humanitaire. La population civile d'Alep vit en état de siège depuis le mois de juillet, sans recevoir d'assistance, sans pouvoir évacuer ses cas médicaux, sans pouvoir quitter la ville en sécurité vers le lieu de son choix. Nous devons dire collectivement à toutes les parties en présence qu'au-delà de nos divergences, la communauté internationale est unie pour exiger la protection des civils, et pour empêcher qu'une ultime bataille ne soit l'occasion d'un massacre de civils d'une ampleur inégalée depuis le début du conflit syrien – un massacre dont ceux qui soutiennent le régime d'Assad devraient alors porter toute la responsabilité aux yeux du monde.

La France prend note de l'ouverture de couloirs humanitaires à Alep, annoncée par la Russie, mais il nous faut maintenant juger sur les actes. Il est primordial que ceux qui veulent partir d'Alep puissent partir de

manière sûre, mais aussi choisir la destination vers laquelle ils souhaitent aller.

Au-delà de ce message d'urgence, l'Assemblée générale doit rappeler la conviction qui est à l'origine même de la création de l'Organisation des Nations Unies. Cette conviction est que la solution négociée doit primer sur la logique militaire. Après des mois de combats acharnés, nous devons collectivement en appeler à la relance d'un processus politique crédible, fondé sur l'acquis du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et la résolution 2254 (2015), permettant d'offrir un avenir de paix et de stabilité au peuple syrien.

Il faut le marteler : il n'y a pas de solution militaire au conflit syrien. Reprendre Alep est l'obsession du régime d'Assad, mais reprendre Alep ne résoudra pas le conflit syrien. La solution militaire n'ouvrira jamais d'espace à la réconciliation du peuple syrien, ni à la reconstruction de ce pays martyrisé. Tant qu'il n'y aura pas de solution politique, la Syrie restera ce qu'elle est aujourd'hui : un paysage de désolation et de guerre, où la radicalisation et le terrorisme continueront de prospérer. Il est donc du devoir de l'Assemblée générale, réunie aujourd'hui en session plénière, et en cette heure de vérité, d'ouvrir enfin un autre horizon pour le peuple syrien. C'est pourquoi la France votera en faveur du projet de résolution (A/71/L.39) du Canada et espère que l'Assemblée générale sera en mesure d'adresser aujourd'hui un message fort et unanime.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est vivement préoccupée par l'escalade continue du conflit en Syrie et par la détérioration de la situation humanitaire dans les zones touchées. Le conflit en Syrie a causé des souffrances indicibles au peuple syrien. Nous compatissons aux souffrances des civils de la Syrie ravagée par la guerre.

La situation qui règne actuellement dans le pays peut être attribuée à une conjugaison de facteurs. La situation à Alep et la situation humanitaire en Syrie sont liées. La communauté internationale doit se concentrer sur la situation globale et adopter une approche intégrée, dans le cadre de laquelle l'ONU joue un rôle central de coordination des efforts visant à trouver une solution globale, juste et appropriée à la question syrienne.

Dans un contexte aussi complexe et aussi délicat, la communauté internationale – et l'ONU en particulier – doit s'employer avant tout à trouver une solution politique à la question syrienne. Tous les efforts doivent viser à faciliter le travail effectué sur quatre

volets – la reprise du cessez-le-feu, les négociations politiques, la lutte collective contre le terrorisme et l'assistance humanitaire. Il faut encourager toutes les parties en Syrie à trouver au moyen de négociations pacifiques une solution acceptable pour tous, conformément au principe selon lequel ce processus doit être dirigé par les Syriens eux-mêmes. Les parties au conflit doivent privilégier les intérêts fondamentaux du pays, la sécurité et la sûreté du peuple syrien, la reprise du dialogue et des négociations, et s'engager en faveur d'un règlement politique de la question syrienne.

Récemment, le Conseil de sécurité a été saisi de la situation en Syrie. Des pays comme la Russie et les États-Unis participent activement aux efforts diplomatiques visant à apaiser les tensions sur le terrain. Dans ce contexte, les mesures prises par toutes les parties doivent respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, contribuer à ces efforts et viser à résoudre les problèmes au lieu de compliquer la situation. Ces mesures doivent permettre aux parties de jouer un rôle constructif dans leur quête, au plus tôt, d'un règlement politique. Toute tentative unilatérale d'exercer des pressions ou de politiser les questions humanitaires ne fera que compliquer davantage la situation au lieu de l'améliorer.

La lutte contre le terrorisme fait partie intégrante des efforts visant à trouver une solution à la question syrienne. Le conflit syrien a entraîné la propagation du terrorisme. La communauté internationale doit concentrer ses efforts sur la lutte contre les forces terroristes en Syrie. En matière de lutte contre le terrorisme, la communauté internationale doit adopter la même approche, renforcer la coordination et lutter résolument contre tous les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la Syrie, la Chine respecte les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle respecte les normes fondamentales régissant les relations internationales et a joué un rôle constructif dans la recherche d'un règlement politique du conflit. Tout récemment, l'Envoyé spécial du Gouvernement chinois s'est rendu en Syrie pour coopérer avec les parties concernées à la recherche d'un règlement politique. La Chine est prête à œuvrer de concert avec la communauté internationale en vue de parvenir rapidement à un règlement politique.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué

la séance d'aujourd'hui. Comme d'autres orateurs, nous saluons le rôle important que le Canada a joué en prenant cette initiative. Le Brésil a appuyé la proposition de convoquer la présente séance plénière afin d'exprimer ses vives préoccupations face aux conséquences humanitaires de l'escalade de la violence et du terrorisme en Syrie.

Après près de six années de violence, le conflit en cours dans ce pays a continué de déstabiliser le Moyen-Orient, exacerbé les tensions confessionnelles, favorisé le terrorisme à l'échelle mondiale et alimenté la pire crise humanitaire de notre époque. Les sièges persistants et les attaques aveugles dont font l'objet Deir ez-Zor, Alep, Edleb et les quatre villes de Fouaa, Kefraya, Madayya et Zabadani, entre autres localités, continuent d'infliger aux civils des souffrances inacceptables. Nous sommes également préoccupés par le refus persistant de garantir l'accès aux opérations de secours humanitaires, y compris celles des organismes des Nations Unies. Les informations faisant état d'incidents impliquant l'emploi d'armes chimiques sont très préoccupantes et doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies.

Mon pays condamne également avec la plus grande fermeté les violations du droit international humanitaire commises par des organisations terroristes opérant en Syrie telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra, entre autres groupes désignés par le Conseil de sécurité. Nous réaffirmons que tous les actes de terrorisme sont injustifiables, quelle que soit leur motivation. Nous réitérons également nos préoccupations quant aux incidences négatives des sanctions économiques unilatérales qui nuisent aux civils syriens et entravent la fourniture de l'aide humanitaire et les activités de reconstruction. Nous rappelons que selon la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est le seul organe international juridiquement compétent pour imposer des mesures économiques coercitives.

La séance d'aujourd'hui doit être guidée par la nécessité de trouver des solutions positives et constructives au conflit, ainsi qu'à la crise humanitaire. Le Brésil regrette que le Conseil de sécurité ne soit pas encore parvenu à une décision sur la situation en République arabe syrienne, comme en témoignent les trois projets de résolution qui ont été rejetés ces deux derniers mois. Cette impasse met au jour la nécessité de réformer le Conseil d'urgence pour qu'il soit plus démocratique, plus efficace et plus transparent, et donc plus adapté aux réalités complexes de notre monde

multipolaire. Comme en témoigne la lettre, qui a reçu l'appui de 74 États Membres, appelant à l'organisation de la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée générale a un rôle essentiel à jouer en tant que forum de débat et d'action collective en ce qui concerne la Syrie.

Le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui (A/71/L.39) est l'expression concrète de cette responsabilité. Cependant, nous devons être prudents et éviter de reproduire dans notre débat la logique – vouée à l'échec – de polarisation, qui paralyse actuellement les délibérations du Conseil de sécurité sur la Syrie. L'Assemblée doit plutôt contribuer au renforcement de la confiance entre les parties. À cet égard, nous soulignons également qu'il faut éviter d'adopter une approche sélective ou politisée face à l'évolution de la situation en Syrie. Comme l'a souligné la Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne, tous les acteurs ont commis de graves violations du droit international humanitaire. Ce n'est pas en nous livrant à des exercices de rhétorique, en pointant les autres du doigt ou en nous rejetant la faute que nous pourrions alléger les souffrances des civils en Syrie.

Comme le Brésil n'a cessé de le dire, la seule solution durable en Syrie est une solution politique. Nous insistons sur l'importance d'un processus politique dirigé par les Syriens visant à mettre en place une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire et à élaborer une nouvelle constitution, comme le prévoit la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Pour parvenir à cet objectif, tous les acteurs et leurs soutiens étrangers doivent rétablir la cessation des hostilités entérinée par la résolution 2268 (2016) du Conseil, garantir un accès humanitaire sans entrave, veiller à la séparation entre les groupes terroristes et l'opposition, coordonner les efforts pour combattre le terrorisme et relancer le dialogue inter-syrien le plus rapidement possible sous les auspices de l'ONU.

Ces mesures peuvent et doivent être prises immédiatement et simultanément, sans conditions préalables. Comme l'a souligné à plusieurs reprises l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, dont nous appuyons pleinement les efforts, les aspects politiques, humanitaires et sécuritaires de la crise syrienne sont interdépendants.

Nous exhortons également les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie, en particulier ses coprésidents, la Russie et les États-Unis, à mettre de côté leurs divergences et à reprendre

pleinement le dialogue et la coopération concernant la Syrie. Un règlement politique de la crise en Syrie ne doit pas négliger la nécessité d'établir les responsabilités des crimes commis par toutes les parties au conflit. Les violations graves du droit international humanitaire, ainsi que les violations du droit international des droits de l'homme, doivent faire l'objet d'enquêtes impartiales et non sélectives.

Je conclus en appelant le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses obligations en tant qu'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil a un devoir politique, juridique et moral, au nom de tous les États Membres, de prendre les mesures concrètes requises pour rétablir la paix, la justice et la stabilité en Syrie, conformément aux buts et principes de l'Organisation.

M^{me} Kabua (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : En septembre 2013, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique se réunissaient dans les Îles Marshall et exprimaient leur préoccupation face à la situation en Syrie, « appel[ant] tous les membres du Conseil de sécurité, individuellement et collectivement, à montrer la voie ».

Cet appel à montrer la voie a été lancé il y a plus de trois ans. Les Îles Marshall sont profondément préoccupées par l'inefficacité persistante des efforts diplomatiques déployés depuis afin d'empêcher que la crise humanitaire ne s'aggrave en Syrie et de faire face aux menaces croissantes à la sécurité. Nul besoin de rappeler les faits sur le terrain, qui ont déjà été décrits clairement par le Secrétaire général et nombre d'autres personnes.

Les Îles Marshall sont un petit pays insulaire, très éloigné du Moyen-Orient. Néanmoins, en tant qu'ancien pays sous tutelle de l'ONU, tout au long de notre histoire, nous avons eu conscience de l'impact des décisions prises au loin, à New York. De fait, en dépit des victoires enregistrées dans le domaine de la diplomatie multilatérale, l'ONU a également connu un trop grand nombre d'échecs inexcusables au fil des ans – de graves crises sécuritaires et humanitaires, et même des génocides – parce qu'elle n'a pas su se mobiliser à temps et parce que ceux qui sont censés montrer la voie se sont laissés aveugler par des considérations politiques. Il semble déjà que la situation en Syrie va venir rallonger cette liste, mais il n'est pas trop tard pour prendre au moins certaines mesures afin qu'à l'avenir, tous les

citoyens syriens reçoivent l'aide humanitaire de base dont ils ont désespérément besoin.

La violence doit cesser. Il est indispensable qu'il soit répondu des violations du droit international qui ont pu être commises. Des mesures crédibles et efficaces doivent être prises pour mettre un terme à ce conflit. Il est grand temps de prêter attention à ce qui se passe à l'extérieur du Siège de l'ONU et de nous comporter en véritables Nations Unies, en défendant les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, pas seulement en paroles, mais aussi en actes. Nous appuyons fermement le projet de résolution A/71/L.39, et nous espérons que les autres États membres de l'Assemblée générale se joindront à nous. Je tiens également à dire notre appui au Canada et au rôle directeur qu'il a joué pour faciliter cette initiative.

Au bout du compte, nous devons porter la responsabilité de cette crise. Le monde entier nous regarde et attend que nous agissions. Aujourd'hui, alors que l'Assemblée générale s'apprête à se prononcer sur ce projet de résolution, notre vote est notre voix. C'est la raison pour laquelle la République des Îles Marshall votera pour le projet de résolution.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en citant les paroles d'un enseignant syrien pris au piège à Alep :

« Ici, les gens meurent de douleur, de faim, de froid et parce qu'ils sont bombardés. Telle est la situation en ce moment dans l'est d'Alep ».

Ce sont là les paroles d'une personne parmi les dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent actuellement un enfer à Alep. Ce sont des paroles qui doivent hanter chacun d'entre nous.

Nous saluons le message envoyé par les États Membres à travers l'organisation de la présente séance, mais en réalité, seuls trois Membres de l'Organisation ont la possibilité de mettre immédiatement fin à la souffrance et au châtement collectif : le régime d'Assad et ses appuis russe et iranien. Ils prétendent que c'est impossible parce qu'ils doivent vaincre le terrorisme. Vraiment? Est-il nécessaire de réduire Alep en cendres pour vaincre le terrorisme? Est-il nécessaire de détruire les hôpitaux les uns après les autres pour vaincre le terrorisme? Est-il nécessaire de bloquer continuellement l'aide humanitaire pour vaincre le terrorisme? Leurs actions ne vaincront ni le terrorisme ni l'extrémisme; elles ne feront que les alimenter.

La Russie prétend qu'on déforme la vérité. Elle mentionne fièrement la suspension des opérations de combat hier et l'évacuation de 8000 personnes comme preuves de ses intentions humanitaires. Cependant, tant que la Russie, l'Iran et le régime syrien n'appliqueront pas toutes les dispositions du projet de résolution (A/71/L.39) que nous sommes sur le point d'adopter, et les innombrables résolutions déjà adoptées par le Conseil de sécurité, tout sera trop peu et trop tard. Ce sera trop peu et trop tard pour cet enseignant et ses élèves, pour les milliers de morts et les milliers de personnes qui souffrent.

Pourtant, en dépit de tout cela, la situation pourrait devenir pire encore. Des centaines d'hommes et de garçons disparaissent aujourd'hui alors qu'ils tentent de quitter Alep, ils sont capturés par le régime et leur sort reste inconnu. Il convient donc d'appeler toutes les parties au conflit à protéger les civils, et à ne pas les enlever ou les attaquer lorsqu'ils tentent de partir. Appelons-les à faire en sorte que l'ONU puisse mettre en place les mesures nécessaires pour protéger les personnes qui s'enfuient et jouer un rôle dans la planification des évacuations.

En vérité, que ces mesures soient prises ou non, les combats à Alep finiront par s'arrêter. Lorsque le silence retombera sur les gravats de cette cité autrefois magnifique, la guerre, les tueries et la souffrance se poursuivront ailleurs. Le régime d'Assad ne contrôlera qu'un tiers de la Syrie, et malgré ses tentatives, il ne peut contrôler les cœurs de ceux qui luttent pour la paix et la démocratie. Nous ne pouvons pas abandonner. Nous ne devons pas abandonner. Nous devons utiliser tous les moyens dont nous disposons, notamment ce projet de résolution de l'Assemblée générale, pour mettre un terme à la souffrance.

Nous devons surtout ne jamais oublier. Lorsque j'étais Ambassadeur du Royaume-Uni en Bosnie-Herzégovine, les armes s'étaient tuées 10 ans auparavant. Slobodan Milošević, l'architecte de ce conflit et de ce génocide, était déjà derrière les barreaux et allait devoir affronter la justice. Ne nous y trompons pas : la guerre en Syrie, tout comme la guerre en Bosnie-Herzégovine, finira par prendre fin tôt ou tard. Nous avons la mémoire longue, et que ce soit dans un an ou dans 10, les responsables de tous ces morts à Alep et dans le reste de la Syrie devront rendre des comptes.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dernièrement, une journaliste qui habite dans la partie est d'Alep, Wa'ad Al-Khateib, s'est vue décerner

un prix pour un reportage. Ne pouvant échapper aux combats qui se déroulaient autour d'elle pour assister à la cérémonie de remise des prix, Wa'ad a envoyé ses réflexions pour être y être lues. Sa conclusion est que :

« Une ville nommée Alep est en train de périr, et ses habitants vous demandent de vous rappeler votre humanité ».

Tous les habitants d'Alep vous demandent de vous rappeler votre humanité, nous demandent de nous rappeler notre humanité.

En septembre, décrivant au Conseil de sécurité la situation à Alep, le Secrétaire général a dit que même un abattoir est plus humain (voir S/PV.7779). La Russie et le régime d'Assad venaient tout juste d'imposer de nouveau leur siège dans l'est d'Alep et de reprendre leur offensive militaire. En octobre, l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Staffan de Mistura, avait averti que :

« Pour tout dire, dans deux mois, deux mois et demi au maximum, la partie est d'Alep risque d'être complètement détruite ».

Les barils explosifs n'en n'ont pas moins continué de s'abattre sur la ville. En novembre, le Secrétaire général adjoint, M. Stephen O'Brien, a dit que l'est d'Alep risquait de devenir un cimetière géant, mais la Russie et le régime d'Assad ont poursuivi leurs assauts, et les tombes de la ville se sont remplies de cadavres. En décembre, – c'est-à-dire ce mois-ci – l'Égypte, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne ont présenté un projet de résolution au Conseil de sécurité demandant une chose simple : une pause de sept jours dans les combats. La Russie et la Chine ont mis leur veto, permettant à la boucherie de se poursuivre.

La Russie, le régime d'Assad et leurs alliés ont entendu toutes les mises en garde, les mêmes que celles que nous avons tous entendues. Ils savaient qu'ils provoqueraient une catastrophe humanitaire en s'emparant par la force d'une ville de 275 000 habitants. Examinons le bilan : selon les estimations, la Russie et le régime d'Assad ont déplacé au moins 32 000 personnes rien que ces deux dernières semaines, et le nombre réel, nous le savons, est probablement plus élevé. Les stocks de denrées alimentaires se sont épuisés il y a près d'un mois dans la partie est d'Alep. Les raids aériens menés par la Russie et le régime d'Assad ont frappé tous les hôpitaux de l'est d'Alep, tous sans exception.

Ceux qui sont restés à Alep ne savent pas où aller. Certains ont essayé des tirs dans la rue alors qu'ils

essayaient de fuir, d'autres sont restés terrés dans leurs caves en espérant que les avions de la Russie et d'Assad s'abstiennent cette fois de larguer des bombes sur leurs têtes. D'autres encore ne parviennent à traverser la ligne de front que pour tomber entre les mains des services secrets d'Assad qui les font disparaître de force.

L'ONU a indiqué ces deux derniers jours que de nombreux hommes qui ont traversé les lignes sont portés disparus. Il est tout à fait probable que ces hommes portés disparus aient été tués. Ceux qui soutiennent le régime syrien seront à jamais associés au sort de ces hommes, dont certains sont encore de jeunes garçons.

Nous devons nous rappeler de ce que Wa'ad a écrit : « Tous les habitants d'Alep vous demandent de vous rappeler votre humanité ». Nous, les membres de l'Assemblée générale, nous pouvons nous rappeler notre humanité en exigeant ici même que la Russie et le régime d'Assad se conforment à leurs obligations au titre du droit international humanitaire, permettent aux civils, y compris les Casques blancs et autres sauveteurs, de quitter l'est d'Alep de façon pacifique, au lieu de les envoyer dans les prisons du régime pour y être torturés, ouvrent aux combattants qui souhaitent partir un couloir sécurisé, permettent enfin aux organismes d'aide de fournir médicaments et denrées alimentaires à ceux qui choisissent de rester dans l'est d'Alep et, surtout, protègent les civils pris entre le feu des tirs croisés dans l'est d'Alep.

La façon pour nous d'exiger cela est simple : étendre le bras et appuyer sur le bouton vert pour voter pour le projet de résolution d'aujourd'hui (A/71/L.39). Je remercie le Canada du leadership dont il a fait montre en présentant ce texte appelant à la cessation de cette violence insensée.

La Russie, le régime d'Assad et tous leurs alliés qui bombardent l'est d'Alep suivent attentivement ce qui se passe dans cette salle. Les habitants de l'est d'Alep aussi, d'une certaine façon. Il s'agit d'un vote pour se lever et dire haut et fort à la Russie et au régime d'Assad d'arrêter le carnage. Il s'agit d'un vote pour défendre les principes fondamentaux qui sont censés régir la conduite des États, même en temps de guerre. Il s'agit d'un vote pour demander que des denrées alimentaires et des médicaments parviennent d'urgence aux populations dans l'est d'Alep qui n'ont plus rien, et que la sûreté leur soit garantie.

Ce projet de résolution est loin d'être parfait. Aucune résolution négociée entre États Membres de

l'ONU dans un temps aussi réduit en réponse à une crise catastrophique et urgente ne peut être parfaite. S'il doit y avoir un moment où il ne faut pas laisser le mieux être l'ennemi du bien et de la décence, c'est bien maintenant. Les habitants de l'est d'Alep ont besoin de notre aide. L'Assemblée générale doit se tenir à leurs côtés. Je demande instamment aux représentants de voter pour ce projet de résolution.

M. Lauber (Suisse) : Face au degré de violence inouïe et aux souffrances inhumaines qui meurtrissent la Syrie, la Suisse insiste sur les trois priorités suivantes.

Premièrement, le Gouvernement suisse exhorte à nouveau toutes les parties au conflit à respecter pleinement et de manière inconditionnelle les règles du droit international humanitaire, en particulier les principes de la conduite des hostilités. Toutes les parties ont l'obligation de permettre et de faciliter un accès humanitaire rapide et sans entrave. La Suisse rappelle en outre que l'utilisation d'armes chimiques, le recours à la famine comme méthode de guerre et le déplacement forcé systématique des civils sont des crimes de guerre.

Respecter le droit implique aussi de punir les responsables. Depuis 2013, quelque 80 États ont prié le Conseil de sécurité de porter la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale. La Suisse réitère aujourd'hui cette demande, comme elle l'a fait régulièrement depuis trois ans. Ma délégation regrette qu'il n'ait pas été possible d'avoir une référence dans le projet de résolution A/71/L.39 dont nous sommes saisis au seul mécanisme existant qui permettrait de rendre justice aux victimes. En attendant que la justice soit possible au niveau national ou international, la Suisse soutient tous les efforts qui contribuent à collecter et préparer les preuves en vue de poursuites judiciaires.

Deuxièmement, la Suisse demande à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités, d'assurer la protection des civils dans les zones qu'elles contrôlent et de permettre l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire. Nous demandons également à ceux qui ont une influence sur les parties au conflit d'user de tous les moyens nécessaires pour les amener à respecter pleinement le droit international humanitaire, ainsi que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, la Suisse adhère sans réserve aux appels à ce que les parties reprennent rapidement et de bonne foi les discussions en vue d'une solution politique, seule issue au conflit. À cette fin, le Gouvernement

suisse continue d'offrir ses bons offices afin de faciliter sur son territoire la tenue de telles discussions dans un cadre approprié.

Pour terminer, je tiens à féliciter la délégation du Canada qui a facilité les consultations relatives au projet de résolution que nous allons adopter plus tard et que la Suisse soutient pleinement.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque se joint aux autres délégations pour se féliciter de l'occasion donnée à l'Assemblée générale de débattre de la situation en République arabe syrienne, qui est sans nul doute l'une des pires crises humanitaires de notre époque.

Nous sommes choqués et profondément troublés par les images de destruction et de souffrance terrible des civils – des hommes, des femmes et des enfants innocents – devenus les victimes d'une guerre qui fait rage depuis plus de cinq ans. Nous sommes consternés aussi de voir que les auteurs de ces horreurs agissent en toute impunité et demandons instamment que des mécanismes robustes de responsabilisation soient mis en place pour mener des enquêtes et traduire en justice ceux qui ressortiront coupables de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La dure réalité parle d'elle-même et est extrêmement inquiétante : plus de 450 000 victimes, 13,5 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et environ 6,1 millions de personnes déplacées. Il s'agit d'une tache sur la conscience de la communauté internationale, qui a été incapable de porter secours aux personnes prises au piège dans les zones assiégées et inaccessibles. Nous considérons que la situation est à la fois inacceptable et intolérable. Nous ne devons pas hésiter à prendre des mesures face à l'inertie qui a paralysé d'autres composantes du système international. Il nous appartient à nous, membres de l'Assemblée générale, de présenter un front uni et de déclarer d'une seule voix, clairement et sans équivoque, que trop c'est trop.

Nous demandons donc instamment à l'Assemblée d'exiger la cessation immédiate des hostilités. Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'attendre, en particulier à l'approche de l'hiver et de ses conditions toujours plus rigoureuses qui ne feront qu'ajouter aux souffrances et au désespoir des habitants des villes assiégées, comme Alep.

Nous avons tous l'obligation, en vertu du droit international, de faire en sorte que les violations et les atteintes qui sont commises en République arabe syrienne cessent immédiatement. Ma délégation exhorte donc le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité qui lui incombe de prendre des mesures rapides et efficaces pour permettre l'acheminement de toute l'aide humanitaire nécessaire à la population civile en Syrie.

Notre appel en faveur de la Syrie est un appel en faveur de la vie humaine, de la dignité et, en fin de compte, de la justice.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela voudrait réitérer sa profonde préoccupation face au cruel conflit armé qui ravage la Syrie depuis cinq ans et à ses conséquences pour l'ensemble de la population civile. À cet égard, nous condamnons les attaques visant des cibles civiles et des acteurs humanitaires, quelle qu'en soit l'origine, parce que de tels actes constituent des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Aujourd'hui, le projet de résolution proposé par Canada (A/71/L.39) vise à condamner la Syrie, un pays arabe frère, qui a été victime de la barbarie terroriste et qui se bat pour défendre sa souveraineté, son indépendance politique et son intégrité territoriale et garantir le respect des droits de son peuple. Comme le Venezuela l'a déclaré au Conseil de sécurité ces deux dernières années, nous estimons que, si nous devons remédier d'urgence aux graves conséquences humanitaires du conflit en Syrie, nous devons également garder à l'esprit les causes sous-jacentes qui en dictent l'évolution, notamment les visées géopolitiques d'un petit nombre d'États Membres de l'ONU qui placent leurs intérêts au-dessus d'une véritable solution politique à la guerre en Syrie, une guerre qu'ils promeuvent directement ou indirectement.

À cet égard, nous rejetons la politisation de la question humanitaire dans le but de renverser des gouvernements légitimes et de déchirer le tissu social d'un pays qui a toujours été prospère, ouvert et productif, un pays qui s'est soudainement retrouvé pris au piège des objectifs guerriers des grandes puissances, lesquelles portent atteinte à la stabilité de la région et mènent aujourd'hui une politique cynique de deux poids, deux mesures, affirmant être les chantres de la cause humanitaire, alors qu'elles sont les principales responsables de cette tragédie.

Les interventions militaires en Iraq, en Libye et en Syrie ont déstabilisé le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, favorisant l'expansion du fléau du terrorisme et en particulier, l'émergence de l'État islamique en Iraq et du Levant, du Front el-Nosra et d'autres groupes qui leur sont associés. Le terrorisme reste la conséquence la plus néfaste de cet interventionnisme étranger dans la région et, dans le même temps, est le principal agent de la violence armée et de la crise humanitaire qui a fait des milliers de morts et des millions de réfugiés, une situation qui affecte toute la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

L'imposition de la guerre en Syrie et la tragédie humanitaire qui en a résulté constituent des actes méprisables, auxquels il faut ajouter le manque de volonté de trouver une solution politique véritable. Certains des auteurs de ce projet de résolution encouragent secrètement les groupes terroristes à aggraver la tragédie que vit une population civile prise au piège d'un conflit sans fin. Si un pays souhaite sincèrement aider le peuple syrien, alors qu'il cesse d'appuyer, à grand renfort d'armes et d'argent, les groupes extrémistes. Ces derniers se sont transformés en groupes terroristes, qui assassinent, torturent, détruisent le tissu social et rasent tout sur leur passage, semant la mort et la destruction en Syrie.

Nous aimerions avoir un débat à l'Assemblée générale sur les origines du conflit au Moyen-Orient – en Iraq, en Libye, en Syrie et en Palestine. Nous sommes certains que nous constaterons que ce sont toujours les mêmes acteurs qui promeuvent la guerre. C'est pourquoi nous considérons comme légitimes les efforts menés activement par le Gouvernement de la République arabe syrienne, avec l'appui d'autres pays, pour vaincre le fléau du terrorisme et avancer véritablement dans la recherche d'une solution politique, qui est la seule solution possible. Le peuple syrien est tout à fait en droit de défendre son intégrité territoriale, sa souveraineté et son droit à l'autodétermination, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et le travail effectué par le Groupe international de soutien pour la Syrie afin de trouver une solution définitive par le biais du dialogue et de la négociation politique. Ce n'est que si les acteurs concernés font preuve d'une véritable volonté politique d'avancer sur cette voie que nous pourrions véritablement

commencer à alléger les souffrances et trouver une solution à cette terrible crise humanitaire.

Les résolutions politisées sur cette question dans l'un ou l'autre des organes de l'ONU, sans que l'on ne cherche véritablement à prendre en compte les partis politiques dans ce conflit et en l'absence de volonté claire de lutter contre le terrorisme, ne feront que saper toute initiative menée de bonne foi, nuire à la paix et ajouter aux souffrances de la population. Aujourd'hui, c'est la Syrie qui est victime de cette agression militaire et de cette manipulation politique. Demain, ce pourrait être n'importe quel autre pays frère. Le projet de résolution A/71/L.39 est un mauvais précédent.

Enfin, nous continuons d'appeler à une solution politique négociée à ce terrible conflit, qui mette fin à l'intervention étrangère en Syrie et respecte le droit de son peuple de choisir sa propre voie vers une paix future.

Mme Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer nos remerciements et notre gratitude pour la tenue de l'importante séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Canada de son initiative et des efforts considérables et louables qu'il a déployés en vue de l'adoption du projet de résolution A/71/L.39, qui, nous l'espérons, reflète la volonté de la communauté internationale de maintenir l'élan politique nécessaire pour trouver une solution définitive à la crise syrienne. Nous avons contribué de manière constructive aux négociations sur cette question ces dernières années, et nous appuierons le projet de résolution sur la situation en Syrie sur laquelle nous voterons aujourd'hui, parce que nous pensons que ces efforts complètent les autres actions menées, que ce soit au sein du Conseil de sécurité, du Groupe international de soutien pour la Syrie ou aux niveaux régional et international.

Notre appui se fonde sur la nécessité pressante de mettre fin aux effusions de sang, à la détérioration de la situation humanitaire et aux violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous contribuerons à toute initiative visant une solution politique, qui permettrait d'assurer la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Syrie, de satisfaire les aspirations de sa population et d'éliminer le radicalisme et l'extrémisme. Nous sommes d'accord avec tous ces objectifs et souhaitons les atteindre en Syrie par la mise en œuvre du projet de résolution qui va être mis aux voix et de toutes les autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, afin d'instaurer concrètement la paix sur le terrain. Dans de nombreuses instances internationales,

nous avons énoncé notre vision claire et équilibrée de la façon de mettre un terme au conflit et aux souffrances. Selon nous, trois priorités doivent être respectées à cette phase délicate.

Premièrement, nous demandons la cessation des hostilités pour que l'aide humanitaire, les fournitures médicales et les vivres puissent être acheminés dans les zones difficiles d'accès ou assiégées, en particulier à Alep. Nous soulignons que la protection des civils constitue la principale priorité. Deuxièmement, nous rappelons que, pour parvenir à une solution politique, seule manière de réaliser la paix en Syrie, les négociations entre les parties syriennes doivent reprendre en vue d'atteindre un consensus sur un processus de transition politique dirigé par les Syriens, conformément aux principes directeurs du Groupe international de soutien pour la Syrie, au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Troisièmement, nous appelons à des efforts redoublés et unis pour combattre et éliminer les organisations terroristes, notamment Daech et le Front el-Nosra, qui ont exploité les divisions politiques en Syrie.

Pour conclure, je tiens à déclarer que nous nous félicitons de tout le travail fait par le Conseil de sécurité, en particulier les efforts récents de l'Égypte, de la Nouvelle-Zélande et de l'Espagne. Nous réaffirmons notre appel au Conseil afin qu'il assume ses responsabilités et prenne toutes les mesures possibles pour réduire la violence et faciliter l'acheminement de l'assistance à l'intérieur de la Syrie. Nous exhortons toutes les parties concernées à s'acquitter de leurs obligations, conformément au droit international humanitaire et au respect des droits de l'homme.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine suit avec alarme et une vive inquiétude les événements en République arabe syrienne depuis le début du conflit, en 2011, et est profondément préoccupée par l'aggravation de la situation humanitaire ces dernières semaines. C'est pour cela que nous avons souscrit, de concert avec 73 autres États Membres, à la demande de convocation de la présente séance de l'Assemblée générale, car nous considérons que l'organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'Organisation ne saurait rester silencieux. Nous tenons à remercier le Canada de cette initiative utile et importante, à laquelle nous avons adhéré, étant entendu que ses objectifs sont principalement humanitaires.

Il est particulièrement préoccupant que le Conseil de sécurité reste incapable de convenir de mesures visant à réaliser un cessez-le-feu qui permettrait de fournir une aide humanitaire à la population civile syrienne et de la protéger. Selon l'Argentine, ce n'est pas le moment de se livrer à des conjectures politiques ni de désigner des coupables, mais d'agir de façon ferme et conformément aux responsabilités qui incombent au Conseil, et en particulier à ses cinq membres permanents.

L'Assemblée générale doit envoyer un message clair et ferme aux parties au conflit quant à la nécessité de respecter strictement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, y compris la distinction nécessaire entre les combattants et les civils. En même temps, l'Assemblée doit exiger que soit garanti l'accès immédiat et sans restriction de l'aide humanitaire à toutes les zones en conflit, y compris les zones assiégées ou difficiles d'accès, telles qu'Alep, qui a été le théâtre, ces dernières semaines, de combats et de bombardements intenses.

Bien que nous accueillions avec satisfaction toute initiative tendant à soulager, ne serait-ce que pendant quelques heures, les souffrances de la population civile, qui est la partie la plus éprouvée par les conséquences du conflit, nous sommes convaincus qu'il faut établir un cessez-le-feu inconditionnel et non pas seulement des trêves temporaires, en même temps qu'il faut accélérer les efforts pour trouver une solution politique définitive à cette situation.

L'Argentine condamne les actes de violence et de terrorisme et les attaques sans discernement contre la population civile, en particulier contre les hôpitaux, les écoles et les convois d'aide humanitaire, ainsi que l'utilisation d'armes chimiques, confirmée par le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui ont provoqué une situation absolument insoutenable sur l'ensemble du territoire syrien. Dans ce sens, nous signalons qu'il incombe en premier lieu au Gouvernement de la République arabe syrienne de protéger sa population, conformément au droit international, et qu'il faut que toutes les parties au conflit respectent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

L'Argentine condamne de la façon la plus énergique le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et rejette dans les termes les plus forts l'action terroriste du soi-disant État islamique,

du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité. En même temps, notre pays réaffirme qu'il est convaincu de la nécessité que la lutte contre le terrorisme s'inscrive dans le cadre du droit international et du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. De même, je voudrais réaffirmer, une fois de plus, que toute fourniture d'armes, de matériel connexe et de ressources financières aux parties au conflit ne fait qu'aggraver la tragédie que vit le peuple syrien.

Nous voudrions souligner la nécessité que les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les parties pendant le conflit fassent l'objet d'enquêtes appropriées et soient dûment jugées, soit par les instances nationales, soit par les mécanismes internationaux compétents.

Enfin, l'Argentine est convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au long conflit que connaît la Syrie depuis 2011. C'est pourquoi nous réaffirmons notre ferme appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et par la communauté internationale, y compris les pourparlers en cours entre les Coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie, les États-Unis et la Fédération de Russie, afin d'essayer de parvenir à une solution immédiate de la grave crise humanitaire, à la mise en œuvre du cessez-le-feu et à un accord politique entre le Gouvernement syrien et l'opposition, pour mettre fin au conflit syrien au moyen d'un processus politique crédible, inclusif et non sectaire dirigé par les Syriens, qui suive les lignes directrices établies par les résolutions du Conseil de sécurité et le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/71/L.39 tel qu'oralement révisé, intitulé « La situation en République arabe syrienne ».

Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Quatre délégations ont demandé la parole pour expliquer leur vote avant le vote : la République islamique d'Iran, l'Arabie saoudite, la Trinité-et-Tobago et la Fédération de Russie. Par souci de temps, je considérerai que l'Assemblée souhaite clore cette liste.

Il en est ainsi décidé.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution A/71/L.39, sur la situation en République arabe syrienne, est partial et coupé de la réalité sur le terrain en Syrie. Nous convenons que la situation en République arabe syrienne est alarmante depuis plusieurs années maintenant, et que la situation humanitaire se détériore. Nous convenons aussi pleinement que la communauté internationale, représentée par l'ONU, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour remédier à la crise humanitaire en Syrie.

Depuis le début de la crise, l'Iran, par l'intermédiaire de la Société iranienne du Croissant-Rouge, participe activement aux opérations humanitaires en Syrie. Conscient de sa responsabilité morale et de ses engagements internationaux, l'Iran continuera d'aider les Syriens qui ont besoin d'une assistance humanitaire.

Toutefois, il est manifeste que cette crise n'est qu'une conséquence, dont le projet de résolution passe totalement sous silence les causes profondes. Il est établi que le terrorisme et l'extrémisme violent sont à l'origine de cette catastrophe. Voilà le problème que la communauté internationale doit résoudre en tout premier lieu. Les militants et les terroristes que l'on laisse entrer en Syrie, principalement du fait de contrôles laxistes aux frontières, et qui sont soutenus par certains pays étrangers, sont responsables de la situation très difficile et de la catastrophe humanitaire en cours.

Là encore, il est établi que plusieurs groupes terroristes armés, tels que Daech, le Front el-Nosra et l'Armée de la conquête, sont actifs en Syrie et contrôlent une partie du territoire. Leur occupation de certaines zones densément peuplées de cet État, lui aussi Membre de l'Organisation, a aggravé la situation. Les agissements de ces groupes, qui sont la principale cause des souffrances des civils, ont été et continuent d'être un obstacle considérable pour les opérations humanitaires. Ils ont semé la terreur et l'intimidation parmi la population, qu'ils ont parfois transformée de force en boucliers humains. Lorsque des groupes irresponsables et incohérents prennent le contrôle de territoires, où que ce soit, cela fait naître de graves menaces et est susceptible de déclencher une crise humanitaire. Voilà le cœur du problème auquel nous sommes confrontés en Syrie.

Compte tenu de cette vérité, j'ai une question pour les principaux auteurs du projet de résolution. Cette même question peut également être posée au

représentant du Royaume-Uni et aux membres de sa délégation, qui reprochent à d'autres de combattre le terrorisme. Que feraient-ils si leur territoire était en partie occupé par des groupes terroristes du même genre? Ne prendraient-ils pas des mesures militaires pour les en déloger?

Pour régler la crise en Syrie, nous devons mettre fin aux activités terroristes tout en poursuivant nos efforts en vue de parvenir à un règlement politique global, dirigé et pris en main exclusivement par les Syriens, sans conditions préalables, et fondé sur un dialogue intra-syrien ayant pour but de faire cesser les hostilités et d'instaurer la paix et la tranquillité. Les deux devraient aller de pair. Le projet de résolution est totalement muet sur ces deux grands impératifs. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour débattre de la grave situation humanitaire en Syrie et des actes qui sont perpétrés dans ce pays, notamment les assassinats de masse, les déplacements de population, les sièges et autres crimes. Ces agissements du régime syrien et de ses alliés sont un affront à la conscience humaine et constituent des crimes contre l'humanité, auxquels il faut s'attaquer et mettre fin.

Nous saluons les efforts déployés par les auteurs, en particulier le Canada, pour élaborer le projet de résolution A/71/L.39. Nous saluons également les bons offices qui ont accompagné les négociations autour du projet de résolution. Malheureusement, nous constatons que, dans son ensemble, le projet de résolution n'est pas à la hauteur des souffrances du peuple syrien. En outre, il n'établit pas une distinction suffisante entre les agresseurs et les victimes. Enfin, il n'aborde pas pleinement la responsabilité des autorités syriennes et de leurs alliés dans les bombardements aériens de zones résidentielles peuplées de civils sans défense, l'emploi d'armes chimiques et le déplacement de millions de personnes.

C'est pourquoi le projet de résolution ne peut pas être considéré comme un acte de loyauté devant Dieu et le peuple syrien résilient. Bien que le projet de résolution porte sur la situation en Syrie, la gravité de la situation qui règne spécifiquement à Alep et l'incapacité et l'impuissance dont fait montre le Conseil de sécurité, qui, en raison du double veto sino-russe, ne parvient pas à régler la situation et à adopter des résolutions efficaces, rendent indispensable la tenue d'une

session extraordinaire d'urgence au cours de laquelle l'Assemblée générale reprendrait la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité, puisque ce dernier est mis en péril par les opérations militaires menées par les autorités syriennes et leurs alliés.

En conséquence, et en dépit de ses réserves, ma délégation votera pour le projet de résolution. Dès que possible, aux côtés de tous les autres pays animés de la même volonté, nous nous emploierons à remédier aux lacunes du texte.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago tient à expliquer son vote avant le vote sur le projet de résolution A/71/L.39, intitulé « La situation en République arabe syrienne ».

La Trinité-et-Tobago a toujours adopté une position de principe en ce qui concerne les projets de résolution relatifs à un pays particulier qui sont présentés à l'Assemblée générale. Même s'il nous est arrivé de nous écarter de cette position, nous avons toujours pris soin de nous abstenir sur les résolutions de l'Assemblée générale portant sur un pays donné.

Dans ce contexte, la Trinité-et-Tobago tient à exprimer ses réserves s'agissant des références faites aux autorités syriennes dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Indépendamment de la manière problématique dont il est fait référence aux autorités syriennes, et de la position de principe que défend mon pays sur les résolutions qui portent spécifiquement sur un pays, nous aurions préféré que le texte soit plus équilibré et mentionne toutes les parties impliquées dans le conflit.

La position de la Trinité-et-Tobago sur le projet de résolution se fonde également sur sa responsabilité partagée, en tant que membre de la communauté internationale, d'agir face aux crises telles que la situation humanitaire qui règne en Syrie. Cette responsabilité consiste notamment à protéger les populations des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. À cet égard, nous estimons que la gravité de la situation dont nous sommes saisis justifie que nous nous écartions de la position de principe de notre pays sur les projets de résolution présentés à l'Assemblée générale qui concernent un pays en particulier. Par conséquent, la Trinité-et-Tobago votera pour le projet de résolution A/71/L.39.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je me dois de réagir brièvement à la déclaration faite par la représentante des États-Unis. La délégation

des États-Unis a préféré s'engager dans une rhétorique agressive en misant sur la poursuite de l'escalade autour d'Alep, sans se soucier du sort des civils qui s'y trouvent. C'est la délégation des États-Unis qui avait désavoué une proposition que le Secrétaire d'État des États-Unis a soumise à notre Ministre des affaires étrangères le 2 décembre. C'est la délégation des États-Unis qui avait saboté une réunion d'experts décidée d'un commun accord par nos ministres, préférant se livrer à une propagande tapageuse et inutile au sein du Conseil de sécurité.

Au lieu de reproduire les mêmes clichés de la propagande à propos d'Alep, la délégation des États-Unis ferait mieux d'expliquer ce qui se passe sous la direction des États-Unis autour de Mossoul, ou ce qui s'est passé sous la direction des États-Unis à Falloujah. La délégation des États-Unis aurait plutôt dû faire le point de la politique désastreuse de son pays en Iraq, en Libye et en Syrie, une politique pour laquelle les habitants de ces pays et d'ailleurs ont payé et continueront de payer le prix fort.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.39, intitulé « La situation en République arabe syrienne », tel que modifié oralement.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Pollard (Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.39, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque et Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nauru, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zambie

Votent contre :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan du Sud, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Équateur, Éthiopie, Fidji, Guinée-Bissau, Inde, Iraq, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Madagascar, Mali, Mongolie, Mozambique,

Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Viet Nam

Par 122 voix contre 13, avec 36 abstentions, le projet de résolution A/71/L.39, tel que modifié oralement, est adopté (résolution 71/130).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote, je rappelle que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Un peu de littérature va peut-être nous aider à comprendre l'état surréaliste des choses en Syrie. Le philosophe allemand Friedrich Nietzsche a dit : « Souvent les gens ne veulent pas voir ou entendre la vérité parce qu'ils ne veulent pas que leurs illusions soient détruites ». Quant au romancier américain Mark Twain, il a dit : « Il est plus facile de tromper les gens que de les convaincre qu'ils ont été trompés ». Enfin, un érudit musulman islamiste et dirigeant arabe, l'imam Ali Abi Talib, a prononcé ces paroles pleines de sagesse : « Ô Vérité ! Tu ne m'as laissé aucun ami ».

Je voudrais remercier les États qui ont choisi de garder leur indépendance et de se ranger du côté du droit international, en refusant d'être des marionnettes. Ils se sont emparés d'un sujet brûlant et délicat quand ils ont défendu leur droit, décidé de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et voté contre ce projet de résolution injuste ou de s'abstenir. Ma délégation regrette que l'Assemblée générale ait adopté une résolution politisée et non consensuelle qui va à l'encontre des dispositions de la Charte, comme je l'ai dit dans ma déclaration précédente.

À cet égard, je voudrais souligner que les déclarations de certains pays ont confirmé ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que certaines délégations ne se préoccupent nullement de la situation humanitaire en Syrie. À cet égard, la véritable intention est d'utiliser diverses enceintes – y compris l'ONU – pour fournir un soutien politique au groupe terroriste Front el-Nosra et aux autres groupes qu'elles supportent, pour couvrir les Gouvernements des pays qui continuent de fournir des renseignements et un appui logistique, militaire, politique et financier afin qu'ils tuent les Syriens et détruisent ce qu'ils ont bâti des décennies durant, ce en quoi ils servent les intérêts d'Israël, qui sont de détruire la paix et de légitimer l'occupation et les activités de peuplement.

Nous sommes témoins d'une coalition odieuse et satanique entre Israël, ses parrains et ses alliés anciens et nouveaux. Toutes les tentatives désespérées de déformer la réalité – en fabriquant de toutes pièces des rapports et en exploitant l'ONU pour servir des objectifs destructeurs – ne décourageront cependant pas mon gouvernement et ses alliés de continuer à lutter contre le terrorisme et de tenter de débarrasser les Syriens de ce fléau diabolique. Les États que j'ai mentionnés ont créé et soutiennent ces groupes, qui constituent une menace pour le monde entier.

Nous promettons au peuple syrien que nous ne le trahirons pas, même si ces États tentent de briser ses rêves et de gâcher son avenir. Notre gouvernement, notre armée et nos alliés rétabliront la sécurité, la stabilité, le développement et la prospérité dans toute la Syrie. Aucun parrain du terrorisme ne participera à notre reconstruction. J'informe les parrains du terrorisme à Alep que l'armée syrienne a libéré 93 % des zones qui étaient contrôlées par des terroristes et que leur jeu sanguinaire est terminé. La libération totale d'Alep ne saurait tarder. Je conseille aux parrains du terrorisme et des terroristes à Alep de trouver un coin, comme des enfants punis, pour pleurer sur leur échec, leur frustration et leur défaite. Leur jeu terroriste sanguinaire à Alep et en Syrie est terminé. Il est grand temps qu'ils reconnaissent leur défaite, une défaite qui ne sera pas amoindrie par l'adoption aujourd'hui d'une résolution insignifiante, injuste et politisée. J'affirme que ceux qui parient sur le terrorisme comme arme politique finiront par perdre lorsque les terroristes se retourneront contre eux, avec toute leur puissance maléfique.

M^{me} Chartsuwan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué rapidement cette séance plénière pour nous pencher sur la crise humanitaire à laquelle est confronté le peuple syrien. C'est une question importante au sujet de laquelle l'ONU dans son ensemble doit jouer un rôle essentiel et responsable. Le conflit armé et l'escalade de la violence dont nous sommes témoins font payer un tribut inédit aux civils à Alep et dans le reste de la Syrie. C'est pourquoi la Thaïlande a examiné attentivement la résolution 71/130 parrainée par le Canada.

L'appui de la Thaïlande à la résolution est l'expression de sa grave préoccupation face à la situation humanitaire désespérée et témoigne de sa solidarité avec ceux qui restent en proie aux effets dévastateurs de la crise, en particulier les civils qui résident dans des zones assiégées et difficiles d'accès et ceux qui ont besoin d'une assistance et de soins médicaux urgents.

Indépendamment de leur affiliation politique, toutes les parties concernées doivent respecter et appliquer le droit international humanitaire. Nous exhortons toutes les parties à cesser les hostilités et la violence, à protéger les civils et à réduire les dommages qui leur sont causés en mettant fin à tous les sièges, en interdisant les attaques aveugles contre les civils et les biens de caractère civil et en garantissant l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin.

Alors que le conflit est entré dans sa sixième année, il est clair qu'il ne peut être réglé par la voie militaire. C'est pourquoi la communauté internationale doit s'employer par tous les moyens à rétablir le dialogue afin de trouver une solution politique durable à cette crise dans un climat pacifique.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay a exposé à maintes reprises sa position en ce qui concerne la crise humanitaire en Syrie dans le cadre de séances publiques du Conseil de sécurité, dont il est membre non permanent. Il a décidé d'appuyer la résolution 71/130 car il estime qu'à l'heure actuelle, il importe de pouvoir s'appuyer sur une résolution claire et concise pour garantir une cessation urgente des hostilités, l'accès humanitaire sur tout le territoire syrien, la protection des civils et la levée de tous les sièges afin d'avancer vers un règlement politique de cette crise.

À cet égard, l'Uruguay appuie les paragraphes de la résolution visant à remédier à la situation désespérée dans laquelle se trouve la population syrienne. Néanmoins, mon pays estime qu'il ne peut appuyer la plupart des alinéas du préambule. En effet, ils ne contribuent en rien à la réalisation de l'objectif de la résolution et politisent le résultat des négociations, en plus de décrire un contexte qui ne reflète pas exactement la réalité du conflit. C'est pourquoi nous appuyons le contenu de la résolution mais demandons à ce qu'il soit pris acte de nos réserves concernant les cinquième et vingtième alinéas du préambule.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations argentine et brésilienne pour expliquer notre vote sur la résolution 71/130 relative à la situation en République arabe syrienne, que l'Assemblée générale vient d'adopter.

Nos délégations ont voté pour la résolution car nous estimons que compte tenu des faits portés à la connaissance de tous, l'Assemblée générale se doit envoyer un message ferme et clair face à la gravité de la situation humanitaire, qui est la conséquence du conflit en République arabe syrienne. Soucieuse de son objectif humanitaire, la

résolution appelle à une cessation immédiate des hostilités et réitère que les parties doivent se conformer strictement au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme et, par conséquent, faciliter l'accès de l'aide humanitaire à toutes les zones touchées par le conflit, y compris les zones assiégées et les zones difficiles d'accès.

De même, nous voudrions souligner avec la plus grande énergie la nécessité de veiller à ce que les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes devant la justice. Nous espérons que cette initiative de l'Assemblée générale concourra à surmonter la polarisation qui paralyse actuellement le Conseil de sécurité s'agissant de la Syrie, et non à la reproduire.

Nos délégations réitèrent que l'unique solution durable au conflit passe par un processus politique dirigé par les Syriens et destiné à mettre en place une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire et à élaborer une nouvelle constitution, comme l'indique la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Bien que notre délégation appuie la résolution dans son ensemble, nous pensons que certains paragraphes peuvent être perçus comme étant sélectifs, incombant au Gouvernement syrien la seule responsabilité de l'éclatement du conflit et de sa poursuite. Cela non seulement ajoute à la complexité du conflit et de la tragédie humanitaire que connaît la Syrie, en particulier du fait de la multiplicité des acteurs étrangers impliqués, mais laisse croire aussi que la résolution ne vise pas d'abord et avant tout à atteindre un objectif humanitaire.

M. Wu Haito (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a toujours adopté une approche responsable s'agissant de la question syrienne. Nous sommes résolument attachés aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à un règlement politique de la crise syrienne. La Chine maintient qu'au regard de la situation actuelle toutes les parties doivent concentrer leurs efforts sur la stratégie à quatre volets : rétablissement du cessez-le-feu, négociations politiques, coopération antiterroriste et assistance humanitaire.

L'imposition unilatérale de pressions et la politisation des questions humanitaires ne fera qu'exacerber la situation. Dans le même temps, de l'avis de la Chine, il serait préférable qu'un petit nombre de pays mettent fin à la pratique consistant à critiquer les positions légitimes d'autres pays et s'efforcent sincèrement d'aider à trouver une solution politique à la question syrienne.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili a voté pour la résolution 71/130, intitulée « La

situation en République arabe syrienne », en raison de son objectif humanitaire, comme on peut le constater dans son dispositif, axé sur la protection de la population civile et l'autorisation de l'accès de l'aide humanitaire et appelant au respect des normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec l'inclusion d'éléments de nature sélective dans le préambule de la résolution relative à la genèse du conflit ni avec la terminologie qui fait allusion à certaines parties qui ne contribuent pas à garantir la compréhension nécessaire pour concrétiser la réponse humanitaire.

La solution politique et le dialogue sont la seule façon de faire face à la crise humanitaire. Nous ne devons pas oublier que c'est la population civile, notamment des millions de filles et de garçons, qui ont le plus souffert durant toutes ces années de conflit. Nous ne pouvons pas non plus penser à une paix durable sans justice, sans reddition de comptes et sans réconciliation. Nous tenons à souligner que tout effort fait pour remédier à la situation humanitaire sera insuffisant si, dans le même temps, nous ne garantissons pas un processus politique inclusif qui soit dirigé par les Syriens et les Syriennes. La solution politique, toutefois, restera hors de portée tant que la militarisation du conflit se poursuivra. C'est pourquoi nous demandons de façon résolue qu'il soit mis fin à la fourniture et aux flux d'armes à toutes les parties, et nous espérons que dans son rapport demandé par l'Assemblée générale, le Secrétaire général formulera des recommandations viables pour protéger la population civile et l'infrastructure essentielle, comme les hôpitaux et les écoles.

M. Isnomo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a voté pour la résolution 71/130, adoptée aujourd'hui, intitulée « La situation en République arabe syrienne », et souhaite expliquer sa position.

Depuis mars 2011, l'Indonésie n'a eu de cesse d'encourager et d'appeler toutes les parties belligérantes en République arabe syrienne à régler pacifiquement les questions politiques par le dialogue et la négociation, au lieu de recourir à la force et à la violence, car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Ce faisant, l'Indonésie a aussi appelé la communauté internationale à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, tout en demandant à cette

dernière de se conformer au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, et à souscrire à ses obligations au titre des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Il est malheureux que la situation en Syrie ne se soit toujours pas améliorée. Elle a, en fait, empiré. L'Indonésie reste profondément troublée par les nouveaux événements affectant les civils et par les pertes en vies humaines. Nous exhortons toutes les parties à autoriser l'accès de l'aide humanitaire et à cesser de cibler les civils et l'infrastructure civile essentielle, une violation manifeste de la Convention de Genève. À cet égard, la brève suspension des activités militaires à Alep dont il a été fait état dernièrement serait un premier pas vers l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale à la population civile dans les zones assiégées. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à cesser les hostilités et à autoriser l'accès des secours humanitaires.

L'Indonésie avait espéré un texte plus concis et plus équilibré qui accorderait la priorité immédiate à la cessation du conflit et des hostilités, à l'accès de l'aide humanitaire et à la reprise immédiate d'un processus politique inclusif dirigé par les Syriens visant la formation d'un gouvernement qui rétablirait l'ordre et favoriserait l'instauration de la paix dans le pays, une paix que les Syriens attendent depuis longtemps. Cependant, dans l'esprit d'un engagement constructif et aux fins d'un règlement éventuel de la situation actuelle en Syrie et, en particulier, de l'atténuation des souffrances de la population civile syrienne, surtout des femmes et des enfants, l'Indonésie s'est jointe à l'appel international en faveur d'un règlement de la crise en Syrie en votant pour la résolution.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner que le conflit prolongé qui a causé d'incommensurables pertes et fait de nombreuses victimes parmi le peuple syrien, aurait pu être réglé depuis longtemps si le Conseil de sécurité avait fait preuve de leadership et assumé sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Il est presque 13 heures et nous avons encore 12 autres orateurs qui souhaitent expliquer leur vote. Nous continuerons donc cette après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.